



Crédit Mutuel  
LA banque à qui parler

CASAL  
SPORT



# 73<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL DE TENNIS DE TABLE SAINT-BRIEUC 14 et 15 mai 2019



FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 rue Saint Jacques – 75240 PARIS CÉDEX 05

Tél : 01 44 41 48 55 - Fax : 01 43 29 96 88

Site UGSEL : [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org) - Courriel : [f-mory@ugsel.org](mailto:f-mory@ugsel.org)



Crédit Mutuel  
de Bretagne

Côtes d'Armor  
le Département



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<b>CONTACT</b>	<p><b>Comité UGSEL COTES D'ARMOR</b>          10-21 rue des Capucins - BP 30541 22205 GUINGAMP cedex          Mail : <a href="mailto:ugsel22@wanadoo.fr">ugsel22@wanadoo.fr</a>          Directeur : Monsieur Jean-Pierre KERRIEN          Tél : 02.96.43.85.15</p>
<b>ACCUEIL</b>	<p>Le lundi 13 mai 2019 de 16h à 19h au Lycée Sacré-Cœur Saint-Brieuc rue de Genève          Le mardi 14 mai 2019 de 7h30 à 9h et de 16h à 18h et le mercredi 15 mai 2019 de 7h30 à 9h  <b>Salle Steredenn- rue Pierre de Coubertin 22000 SAINT-BRIEUC</b></p>
<b>COMPETITION</b>	<p>Salle Steredenn rue Pierre de Coubertin BREZILLET - 22000 SAINT-BRIEUC          Hall Kervizic Parc des expositions</p>
<b>STATIONNEMENT PARKING</b>	<p>Pour les minibus, VL et autocars : Parking derrière le hall Kervizic (suivre le fléchage)</p>
<b>RESTAURATION</b>	<p><b><u>LES REPAS DU SOIR</u></b> : Collège Lycée Saint-Yves Sacré Cœur SAINT-BRIEUC  <b><u>LES REPAS DU MIDI</u></b> : Salle Steredenn SAINT-BRIEUC.  <b><u>Mercredi soir</u></b> : panier repas à retirer à la salle Steredenn à partir de 15h.          La réservation des repas est à faire par l'intermédiaire du <b><u>questionnaire</u></b> et sera effective à réception du paiement <b><u>pour MARDI 30 AVRIL 2019</u></b>, délai de rigueur.          Pas de remboursement possible des repas réservés.</p>
<b>HEBERGEMENT</b>	<p>La liste des hôtels est en ligne sur le site de l'UGSEL NATIONALE.</p>
<b>NAVETTES</b>	<p><b><u>Navette « AMPLITUDE BUS »</u></b> : <b><u>UNIQUEMENT le MERCREDI MATIN</u></b> pour les délégations venues en bus : 5 € / personne <b><u>à réserver avec le questionnaire.</u></b>          Pour infos Lignes bus de Steredenn au Sacré-Cœur :          Ligne D Palais des Congrès- Bvd Clémenceau correspondance Prendre Ligne A arrêt Combat des Trentes-Sacré-Cœur voir site <a href="http://www.tubinfo.fr">http://www.tubinfo.fr</a></p>
<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>	<p>11,50 € par compétiteur.</p>
<b>PAIEMENT</b>	<p>Il doit être joint au questionnaire de participation et le chèque doit être libellé à l'ordre de l'UGSEL 22 pour le mardi 30 avril 2019, délai de rigueur.</p>
<b>REMBOURSEMENT</b>	<p>En cas d'absence de participants, seuls les frais d'engagement seront remboursés.</p>
<b>NOTE IMPORTANTE</b>	<p>Les accompagnateurs (professeurs EPS, parents et autres) sont directement responsables du comportement de leurs sélectionnés et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour.          L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels.          Interdiction de manger dans les tribunes.          Dans le cadre du développement durable, il y aura des poubelles de tri sélectif.  <b><u>L'accès à la salle Steredenn se fait avec des chaussures de sport propres.</u></b>  <b><u>(Prévoir une 2<sup>ème</sup> paire pour les déplacements à l'extérieur des salles.)</u></b></p>
<b>PRIMES KM</b>	<p>La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour, référence dicoroute)</p>
<b>PASTORALE</b>	<p>Un stand d'animation pastorale sera ouvert de 10h00 à 16h00 le mardi 14 mai 2019 salle Steredenn</p>
<b>RECOMPENSES</b>	<p>Les récompenses par équipe seront remises à la salle Steredenn le mardi 14 mai à 18h00.          Les récompenses individuelles seront remises à la salle Steredenn le mercredi 15 mai à 17h00.</p>
<b>SOUVENIR</b>	<p>Un lot souvenir sera offert à chaque participant et professeur.</p>
<b>BUVETTE</b>	<p>Sur place, boissons chaudes et froides, friandises, crêpes et gâteaux</p>
<b>RECEPTION OFFICIELLE</b>	<p>Réception officielle prévue le mardi 14 mai à 18h00 salle Robert Le Jolu Steredenn</p>

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

<b>REGLEMENT</b>	Se référer aux Règlements Généraux 2016/2020 et Particuliers 2018/2019 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : <a href="http://www.ugsel.org">www.ugsel.org</a>
<b>REPRESENTANT BUREAU NATIONAL</b>	A déterminer
<b>REPRESENTANTS CTN</b>	Jérémy BURY, Olivier TAILLEFER, Florent BOVI et Hubert MESSE Informatique : Yann BAUDOUIN et Didier GERVAIS
<b>JUGE ARBITRE</b>	A déterminer
<b>RESPONSABLE JO</b>	Jean Yves LE CORRE
<b>CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE</b>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation et le respect de la Charte Ethique et Sportive.
<b>JURY D'APPEL</b>	Désigné sur place selon l'article 28 des règlements généraux.
<b>LICENCES</b>	La licence UGSEL est obligatoire. Les joueurs classés devront obligatoirement présenter leur licence F.F.T.T. (phase 2) <b>Les licences UGSEL sont à présenter au pointage ( avec la licence FFTT si nécessaire) et aussi à la table à chaque match</b> <u>Point de vigilance sur l'article 9</u> des règlements généraux concernant la licence encadrement. <i>Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.</i>
<b>CONFIRMATION</b>	Les <b><u>confirmations de participation</u></b> au championnat équipe et individuel sont à renvoyer à <b><u>pour le 30 avril 2019</u></b> . Mail : ctn.ugsel.tt@gmail.com
<b>POINTAGE</b>	<b>Lundi 13 mai 2019</b> : Pointage <b><u>OBLIGATOIRE</u></b> pour la compétition par équipe sur place ou par téléphone (Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51) entre 16h et 19h <b>Mardi 14 mai 2019</b> : Pointage <b><u>OBLIGATOIRE</u></b> pour la compétition individuelle sur place ou par téléphone (Olivier TAILLEFER : 06.79.52.96.51) entre 14h et 17h
<b>TENUE</b>	Les maillots de club sont interdits. Les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique, d'une couleur différente de la balle (blanche). Prévoir des <b><u>chaussures propres dans les aires de jeu.</u></b> Prévoir une 2 <sup>ème</sup> paire pour les déplacements à l'extérieur des salles La tenue de sport est exigée pour la remise des récompenses (voir art. 26 et 27).
<b>CONSOLANTES</b>	En individuels, les perdants de poules, et en équipes, les perdants du 1er tour du tableau se verront proposer des rencontres de « consolante ». (Art 13 des règlements de TT) Ces parties auront lieu dans le hall Kervizic.
<b>COMMISSION REGLEMENTAIRE ET DISCIPLINAIRE</b>  <b>LUTTE CONTRE LE DOPAGE</b>	Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements. (Article 29 des Règlements généraux)

## PROGRAMME GENERAL

### Lundi 13 mai 2019

- 16h - 19h : accueil des délégations au Collège Lycée Saint-Yves Sacré-Cœur rue de Genève Saint-Brieuc
- 16h30 - 19h30 : formation des jeunes officiels au Collège Lycée Saint-Yves Sacré-Cœur
- 19h45 - 20h30 : repas au Collège Lycée Saint-Yves Sacré-Cœur



Entre 16h et 19h : **Pointage OBLIGATOIRE** pour la compétition par équipe sur place ou par téléphone (N° 06.79.52.96.51).

### Mardi 14 mai 2019

- 7h30 : ouverture des salles
- 7h30 - 8h00 : échauffement
- 8h15 : cérémonie d'ouverture du championnat
  - Mot d'accueil de l'organisation
  - Temps pastoral
  - Lecture de la charte de l'athlète
- 8h30 : début de la compétition par équipe
- 11h30 - 14h00 : repas à la salle Steredenn
- 18h00 : remise des récompenses équipes
- 18h30 : réception officielle salle Robert Le Jolu Steredenn
- 19h45 - 20h30 : repas Collège Lycée Saint-Yves Sacré-Cœur de SAINT-BRIEUC



Entre 14h et 17h : **Pointage OBLIGATOIRE** pour la compétition individuelle sur place ou par téléphone (N° 06.79.52.96.51).

### Mercredi 15 mai 2019

- 7h30 : ouverture des salles
- 7h30 - 8h : échauffement
- 8h00 : début de la compétition individuelle
- 11h30 - 14h00 : repas à la salle Steredenn
- 15h00 : distribution des paniers repas au bar salle Steredenn
- 17h00 : remise des récompenses
- 18h00 : rangement



Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition.



**UGSEL**

Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



**ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)